

fassions ; nous n'avons qu'une Province, et les anglais en ont quatre " ! Donc, oh ! les courbettes, et restons en place. Donnez-nous des titres de sire, des places de juge, etc., etc. ! Et toi, Baptiste, souffre, paie, crève ou émigre !

Le temps apporte remède à toutes choses. Le jour où le peuple canadien comprendra que la Province de Québec est la principale partie du Dominion, qu'elle est la clef du Canada, et qu'elle peut être la souveraine des destinées de ce pays et agira en conséquence, elle verra combler tous ses désirs, et l'on sera obligé d'accorder tout ce qu'elle demandera. Si jamais la population française de Québec — fatiguée à juste titre des bassesses commises par ses politiciens — menaçait de s'annexer aux Etats-Unis, elle aurait lessoixante-cinq millions d'habitants de ce pays prêts à la secourir. L'Angleterre, pas plus que vos énergumènes politiques de toute race, ne voudraient jamais s'opposer à vos désirs. Vous êtes maîtres de la situation, et vous vous en rendez esclaves. A qui la faute ? à vos gouvernants.

Il est temps que votre population s'affranchisse. Il faut que le peuple s'instruise. Il faut que "l'habitant" soit autre chose qu'une machine à voter, et sache discriminer entre un saltimbanque politique et un homme qui lui veut du bien. Lorsque votre peuple sera instruit, il saura cultiver toutes les qualités de cœur et du caractère. Il saura avoir du patriotisme, et traiter comme ils le méritent tous ceux qui aiment à rester à "*quat' pattes*".

C'est alors, seulement, que l'avenir de notre beau pays pourra avoir des horizons nouveaux ; que le Canadien-Français pourra se sentir maître chez lui, et ne songera plus à s'expatrier.

EMIGRE.

FICELLES ET CAROTTES.

Quelle que soit l'ingratitude de la tâche que nous nous imposons en dénonçant par le menu les exactions sans nombre commises par notre clergé pour soutirer l'argent des fidèles, nous avons conscience de remplir un devoir de protection sociale utile et profitable et nous sommes bien résolus à faire connaître tous les abus aussitôt qu'ils nous seront signalés par des personnes de confiance ou que nous les aurons nous-mêmes constatés.

Nous citerons en particulier aujourd'hui deux faits d'exploitation cléricalle absolument révoltants, chacun dans un genre différent.

Le premier se passe dans une paroisse rurale située

tout près de Montréal, nous dirons dans le comté des Deux Montagnes ; le curé est le proche parent d'un de nos plus intimes adversaires ; c'est un jeune homme agile et vigoureux, âpre au gain, et travailleur. Tout l'été il vaque aux travaux des champs, soutane retroussée, manches relevées, et il interrompt à regret, apparemment du moins, son labeur pour recevoir dîmes et prébendes. Pourtant il a l'œil aux affaires ; impitoyable pour les retardataires, il tient un compte sévère des rentrées de dîme, et malheur à ceux qui se font tirer l'oreille ! La consigne est connue, elle est inviolable. Pas de dîme, pas de Pâques, c'est la devise de la maison où l'on ne fait pas crédit.

Dans la paroisse en question, il y a, comme dans presque toutes nos paroisses de campagne, deux ou trois misérables, des *quêtens*, pauvres de père en fils, et subsistant de la charité publique. C'est malheureux n'ont ni feu ni lieu : rien à donner, par conséquent.

Or, aux Pâques dernières, trois d'entre eux, une vieille et deux vieillards, se présentèrent chez le curé, demandant à faire leurs Pâques.

C'est la femme qui vint la première, et le curé s'informa si elle était à même de payer sa dîme. Sur sa réponse négative, il lui demanda si elle avait une piastre, cinquante sous, vingt-cinq sous à donner.

— Mais non, répondit la malheureuse femme, je n'ai pas un sou ; vous savez bien que je vis de ce qu'on me donne.

— C'est bon, reprit le curé ; mais je ne permets à personne de faire ses Pâques sans payer. Va quêter, et quand tu auras vingt-cinq cents à m'apporter, je te confesserai, mais pas avant.

Et la pauvre vieille huit jours durant tendit la main sur les grands chemins afin de recueillir la somme qu'exigeait le ministre de Dieu tout miséricordieux, pour lui permettre de remplir le devoir prescrit.

Mais, pour les deux pauvres mendiants, ce fut autre chose. N'osant pas employer les mêmes moyens le curé refusa net de leur permettre l'accomplissement de leur devoir religieux avant qu'il eussent payé leur dîme ou son équivalent. Pour solder le compte, le doux vicaire de Jésus-Christ les fit travailler quatre jours durant, l'un à poser des clôtures en fer, l'autre à creuser des canaux sur sa propre ferme, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à la dîme ; après quoi, il leur permit d'approcher du sacrement de pénitence.

Que de honte ! que de bassesse !

Est-il possible de pousser à un tel point le mercantilisme ?

Sont-ce là les représentants de Celui qui sur cette